



**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de : **Mercredi 27 Octobre 2021**

OBJET : Adhésion au Réseau Grands Sites de France -

Président de séance : Monsieur Félix ISMAIN

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN le 27 Octobre, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 10h en présentiel ou par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson en raison de l'épidémie COVID-19, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I – Dossiers Administratifs

1. Remplacement du 1^{er} Vice-Président
2. Mise en place des Commissions de la Commande publique
3. Mise à l'honneur des Présidents, Agents et bienfaiteurs du Parc dans le cadre des 45 ans du PNRM

II – Dossiers Valorisation du Patrimoine

4. Plan de financement de « l'Opération Grand Site » des Salines
5. Adhésion du PNRM au réseau des Grands Sites de France

III – Dossiers Economie Durable

6. Indemnisation des Caféculteurs - Partie 2 – 2020 / 2021
7. ACI de Fleurissement des sites touristiques des communes du Sud : CAESM/PNRM
8. Participation du PNRM aux Villages de la Transat Jacques VABRE
9. Projet de laboratoire OSAIN
10. Développement du programme Agroforesterie 2021

IV – Points informations

11. Etat d'avancement du Chantier de Fleurissement des Centres-Bourgs des Communes de la Martinique
12. Rapport d'information sur l'évaluation de la candidature de la Martinique à l'UNESCO
13. Questions diverses

Membres présents

Pour la CTM → : Mesdames N. ACCUS-ADAINÉ – K. BERNABÉ – C. EMMANUEL – N. LIMIER – S. NORCA – F. CARIUS - Messieurs E. DUFEAL – F. ISMAIN – M. NADEAU -

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : - Mr B. BABIN (Bellefontaine) - Mr G. MONSTIN (Carbet) - Mr J. MONFORT(Diamant) — Mr E. JEAN-BAPTISTE (Fonds-Saint-Denis) - Mr L. JOUYE DE GRANDMAISON (Fort-de-France) - Mr J. DOMERGUE (François) – Mr J-L GUIZONNE (Grand'Rivière) – Mr J. THABAR(Gros-Morne) -Mr S. THALMENCY (Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN(Macouba) - Mr M. MICHALON (Marigot) - Mr E. GABRIEL(Marin) - Mr R. BRITHMER(Morne-Rouge) - Mme K. SALIBER (Morne Vert) - Mr C. CYRILLE(Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière-Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE(Rivière-Salée) - Mr R. DULYMOIS(Robert)- Mme M-A APOCALE (Saint-Esprit) - Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr M. GOBALSAMY(Saint-Pierre) - Mr J. ELISABETH (Sainte-Luce) - Mme J. BAZABAS(Sainte-Marie) - Mr E. JULIAT(Schoelcher)- Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois Ilets) –

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→CTM : Mr J-C ECANVIL à Mr G. MONSTIN (Carbet) -

→Communes : Mr D. DELEPINE(Ducos) à Mr J. MONFORT (Diamant) - Mr C. SAINT-CYR (Sainte-Anne) à Mr R. DULYMOIS (Robert) – Mr. L. CLEMENTE(CACEM) à Mr L. DE GRANDMAISON(Fort-de-France) -

Membres titulaires absents

→CTM : Mr N. AZEROT – Mme L. BEAULIEU – Mr D. DINAL – Mr O. MARIE-REINE - Mr J. ROSE – Mme M-A. RAVIN (excusée)

→Communes : Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) -Mme L. BESUBE(Ajoupa-Bouillon) - Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) – Mr A. BIRON(Case-Pilote) – Mr D. DOULIN (Lamentin) – Mr L. OCCOLIER (Vauclin)

→Communautés d'agglomération : Mr J-F. BEAUNOL (CAESM)

Invités : Madame Véronique LEFEBVRE – Trésorière du Syndicat Mixte du PNRM

Assistaient à la Réunion

Monsieur M. VEILLEUR, Directeur Général des Services du PNRM par intérim et ses Collaborateurs



Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique :

- Vu** le code général des collectivités territoriales aux articles 2311-1 et
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du SM/PNRM,
- Vu** le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 portant classement du Parc Naturel Régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu** la délibération n° 21-11 en date du 15 avril 2021 portant vote du Budget Primitif 2021 du Budget Principal,

Considérant que le Réseau des Grands Sites de France (RGSF) est une association qui fédère depuis 2000 les gestionnaires de Grands Sites de France labellisés ou en projet, ainsi que les collectivités concernées par cette politique. Qu'elle regroupe à ce jour 47 membres, réunis dans le cadre d'un réseau national de gestionnaires et porteurs de projets constituant un véritable creuset en termes méthodologiques, de partage d'expériences et d'expertise,

Considérant que le réseau des Grands Sites constitue également un atout en termes de communication et de visibilité des Sites et de la démarche de labellisation,

Considérant que le SM/PNRM a une mission de Maîtrise d'ouvrage déléguée du portage de l'Opération Grand Site des Salines de Sainte-Anne, et que c'est dans ce cadre que l'adhésion au Réseau des Grands Sites de France est proposée,

Considérant que cette adhésion signifie la prise en compte des statuts de l'association et l'adhésion aux valeurs du Réseau,

Considérant que l'adhésion à ce réseau, devrait ainsi favoriser la mise en œuvre, l'efficacité et le rayonnement de la procédure de labellisation en cours,

Considérant que la contribution des membres du collège 1 s'élève à un montant total de 5.400 € TTC pour le Parc Naturel Régional de la Martinique,

Il est demandé au Comité de se prononcer sur l'adhésion du SM/PNRM au titre de Membre actif du Réseau des Grands Sites de France,

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Comité syndical,

Article 1

Approuve l'adhésion du Syndicat Mixte du PNRM au titre de Membre actif du Réseau des Grands Sites de France.

Article 2

Autorise le paiement de la cotisation pour un montant de 5 400€ TTC – Cinq Mille Quatre Cent Euros toutes taxes comprises.

Article 3

Dit que les sommes nécessaires à cette dépense sont inscrites au budget de l'exercice 2021 et les suivants.

Article 4

Donne mandat au Président pour effectuer toutes les formalités et pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette adhésion.

Article 5

Cette délibération sera transmise au représentant de l'État et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le Mercredi 27 Octobre 2021

Le Président,

Félix ISMAIN

